



**Réponse du ministre des Sports et du ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil à la question parlementaire n°1973 du 25 février 2025 des honorables députées Joëlle Welfring et Djuna Bernard.**

- **Pour quelles raisons les agents de l'État souhaitant participer au Roll & Run ne bénéficient-ils pas du même code de réduction que ceux s'inscrivant aux autres épreuves ? Cette décision résulte-t-elle d'une décision des organisateurs ou du gouvernement ?**
- **Le gouvernement estime-t-il cette distinction justifiée et conforme à ses engagements en matière d'inclusion ?**
- **Le gouvernement envisage-t-il d'étendre cette réduction au Roll & Run, afin d'encourager davantage la participation des agents de l'État à cette épreuve ?**

Il convient tout d'abord de souligner l'importance du mouvement parasportif et de saluer l'initiative de l'organisateur, qui permet à chacun de participer à cet événement majeur du calendrier sportif. Cette démarche témoigne d'une volonté d'inclusion et de promotion de l'accessibilité au sport pour tous.

Le coût d'inscription à cette épreuve a été fixé à 5€, un montant purement symbolique visant à encourager la participation. En revanche, les frais d'inscription aux autres disciplines répondent aux réalités commerciales de l'organisateur. Cette approche s'inscrit donc dans une logique de solidarité et de soutien aux initiatives favorisant l'accès au sport pour tous. Par ailleurs, cette somme est intégralement reversée à *Special Olympics Luxembourg*, une association qui permet aux personnes ayant une déficience intellectuelle de s'épanouir grâce au sport. Dès lors, il convient de mesurer l'opportunité d'une éventuelle réduction de ces frais, qui pourrait amoindrir les fonds alloués à l'association et, par conséquent, limiter son impact en matière d'inclusion sportive.

**Luxembourg, le 6 mars 2025**

Le ministre des Sports  
(s.) Georges Mischo